



Cours semestriel 2027

Descriptif

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET
DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE

à l'attention
des enseignantes et des enseignants
de la scolarité obligatoire de la partie francophone
du canton de Berne

Table des matières

Cours semestriel 2027	1
1. Bases légales - Conditions d'admission	3
2. Objectifs du Cours semestriel	4
3. Modalités d'organisation	5
4. Implication attendue	6
5. Incidences de la participation au cours semestriel sur la vie privée	6
6. Organisation générale	7

1. Bases légales - Conditions d'admission

Sont admis-e à participer au Cours semestriel, les enseignant-e-s de la scolarité obligatoire de la partie francophone du canton de Berne. Le programme d'activités du Cours semestriel (ci-après CS) correspond à l'horaire hebdomadaire de travail (soit 42 heures) d'un-e fonctionnaire cantonal-e.

L'ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE) du 28 mars 2007 définit les conditions d'admission au CS :

Art. 73 *Principe*

¹ Les membres du corps enseignant peuvent demander à la Direction de l'instruction publique jusqu'à trois congés de formation payés pour de la formation continue à des fins professionnelles au cours de leur carrière d'enseignement. Ces congés de formation ne doivent pas dépasser six mois au total.

² Les congés de formation sont accordés dans les limites des moyens financiers disponibles.

³ En règle générale, un congé de formation est accordé au plus tôt au bout de huit années d'enseignement dans une école soumise à la législation sur le statut du corps enseignant ou subventionnée par le canton et, au plus tard, huit ans avant l'âge légal de la retraite.

⁴ Un congé de formation de trois mois au plus peut être accordé jusqu'à quatre ans avant l'âge légal de la retraite.

Art. 77 *Déduction du traitement*

Si, pendant la durée de leur congé, les bénéficiaires réalisent un revenu supplémentaire, celui-ci doit être annoncé et déduit du traitement. Les dépenses supplémentaires inévitables, occasionnées par le congé accordé, peuvent dans ce cas être prises en considération.

Art. 78 *Remplacement*

¹ Le remplacement du ou de la bénéficiaire d'un congé de formation doit être assuré par une personne qualifiée.

² Les frais de remplacement des bénéficiaires d'un congé de formation sont soumis à la répartition des charges pour autant qu'ils soient dus au corps enseignant de l'école obligatoire ou du jardin d'enfants.

Art. 79 *Obligation d'enseigner*

¹ Au terme d'un congé de formation, les membres du corps enseignant sont tenus de rester au service de l'école bernoise pendant au moins trois ans. Quiconque quitte le service de l'école bernoise pendant cette période doit rembourser un tiers des frais occasionnés par le congé pour toute année scolaire non achevée. Est réservée la démission à la suite d'une maladie ou d'un accident ou la résiliation par l'autorité d'engagement.

² La Section du personnel de l'Office des services centralisés de la Direction de l'instruction publique peut déduire du traitement le montant à rembourser pour autant que cette mesure n'empiète pas sur le minimum vital selon le droit des poursuites.

2. Objectifs du Cours semestriel

Le CS s'inscrit dans le cadre d'une formation continue volontaire et s'inscrit dans la période du second semestre de l'année scolaire.

Le CS s'adresse à des enseignant-e-s qui souhaitent

- avoir l'occasion de prendre un certain recul, de « s'oxygéner » et de co-créeer un projet de formation continue
- échanger des expériences, des idées, se poser des questions sur soi, son enseignement et sur les problématiques rencontrées dans le quotidien scolaire
- élaborer de nouvelles pistes d'action par l'exploration pratique, les échanges, la réflexion et le travail en équipe ; repartir équipé-e pour optimiser sa qualité de vie au travail
- faire le point sur son activité pédagogique, repenser, réajuster, voire renouveler une partie de son enseignement et/ou son regard sur son métier
- approfondir certains domaines plus spécifiques à son enseignement en participant à des cours spécifiques.

Ce temps de formation est caractérisé par diverses formes de travail et un large éventail dans le choix des matières. Il est conçu aussi en fonction des besoins des participant-e-s.

3. Modalités d'organisation

3.1 Dates du CS, participant-e-s

Le CS aura lieu du 1^{er} février 2027 au 31 juillet 2027.

Prioritairement réservé aux enseignant-e-s francophones, le CS regroupera au maximum 24 participant-e-s.

Dans la mesure des places disponibles, il pourrait accueillir des enseignant-e-s de langue alémanique qui maîtrisent suffisamment le français.

3.2 Inscription

Il est important de s'y prendre suffisamment tôt pour entreprendre les démarches en vue de l'inscription, notamment en informant l'autorité d'engagement de l'absence consécutive à l'octroi d'un congé de formation de longue durée.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au moyen de la **fiche d'inscription jusqu'au 27 février 2026**. Cette fiche doit être munie du **préavis de la direction d'école et de celui de l'autorité d'engagement** si celle-ci est différente de la direction.

Chaque enseignant-e admis-e à participer au CS reçoit de la Commission d'examen des congés de formation une **confirmation écrite, au mois de mars 2026, de son préavis**.

Jusqu'à fin avril 2026, la Direction de l'instruction publique et de la culture (OECO) communique aux participant-e-s les décisions définitives concernant l'octroi du congé.

3.3 Lieux de cours

Les cours se déroulent principalement à la HEP-BEJUNE à Bienne. Certaines activités, notamment à option, peuvent avoir lieu dans l'espace BEJUNE.

3.4 Frais de déplacements, d'hébergement et de repas

Tous les frais de déplacements, d'hébergement et de repas ainsi que ceux liés à des activités récréatives sont à la charge des participant-e-s.

3.5. Finance d'inscription

Aucune finance d'inscription n'est perçue pour les formations proposées dans le cadre du CS.

3.6 Traitement

Le traitement, correspondant à la décision d'engagement et au nombre d'heures fixé, continue d'être versé pendant la durée du congé jusqu'à 100 pour cent au maximum.

Fonctions spéciales au sein de l'école

Les participant-e-s exerçant des fonctions spéciales au sein de leur école (direction, bibliothèque, etc.) prennent leurs dispositions afin d'assurer leur remplacement.

3.7 Temps de présence et absences

Le ou la participant-e s'engage à suivre l'ensemble du CS, comprenant les séances de préparation, le CS proprement dit ainsi que le bilan, et ce, quel que soit son taux d'engagement dans son établissement. Le CS prime sur toute autre activité professionnelle (tel que le perfectionnement, etc.). Toute personne soumise à une période de service militaire ou civil durant le CS doit en demander le report.

4. Implication attendue

S'engager dans le CS, c'est entreprendre un véritable parcours de développement personnel et professionnel, nécessitant un investissement sérieux. Le CS offre une occasion privilégiée de faire le point, de prendre du recul et d'ajuster son parcours, tant sur le plan professionnel que, parfois, personnel. En raison de sa dimension collective, il est attendu de chacun-e une participation active et responsable, au service de soi et du groupe, dans un esprit d'engagement et de plaisir partagé.

5. Incidences de la participation au cours semestriel sur la vie privée

L'expérience montre que la participation au CS implique un rythme de travail soutenu, souvent bien différent de celui de l'activité professionnelle habituelle. Le temps consacré aux diverses activités, additionné aux déplacements, fait que chacun-e est moins présent-e à la maison durant cette période. Cet aspect mérite une attention particulière et il est recommandé d'en discuter avec ses proches avant de s'inscrire au CS. Il en va de même pour les engagements liés à des activités extra-professionnelles.

7. Organisation générale

Le dispositif pédagogique du Cours Semestriel sera élaboré avec les participant-e-s lors des diverses rencontres de la phase de co-construction, durant l'année 2026. Cette démarche sera conduite par l'équipe d'encadrement du CS, qui facilitera le processus de cocréation et assurera le bon déroulement de l'ensemble du CS.

Ainsi, la forme définitive du dispositif pédagogique du CS, n'est pas arrêtée à ce jour. Nous présentons néanmoins ici, **à titre indicatif**, comment ces six mois pourraient être structuré, sur la base de ce qui a été pratiqué avec pertinence dans les éditions précédentes.

7.1 Phase de co-constuction

Chaque participant-e est impliquée dans la co-construction du CS. Pour cela il-elle sera invité-e à réfléchir à ses propres besoins, à les exprimer et à s'investir dans le développement du dispositif pédagogique le plus adéquat pour y répondre collectivement et individuellement.

Ces moments d'élaboration des projets communs et individuels font partie intégrante du cours.

Les dates retenues pour cette phase préparatoire sont les suivants :

- Le week-end du 2 et 3 mai 2026
- Le mercredi 10 juin de 13h30 à 17h et 2 autres mercredis en août-septembre

De plus, les participant-e-s seront vraisemblablement amené à se retrouver lors de rencontres informelles, par groupes, pour mettre au point certains éléments (par ex. contenus de cours à option).

7.2 Phase initiale

Une première phase du CS sera dédiée à renforcer les liens, l'esprit d'équipe et créer les conditions favorables pour que le CS puisse être une expérience enrichissante et plaisante pour chacun-e.

Ainsi, cette phase a pour but de permettre aux participant-e-s et aux responsables du cours :

- d'apprendre à mieux se connaître et de définir les modalités de collaboration et de travail valables pour la durée du CS
- de créer un climat de confiance et un état d'esprit permettant de prendre du plaisir et d'être à même de surmonter les tensions qui peuvent surgir au sein d'un groupe appelé à travailler en étroite collaboration pendant une période de six mois.

7.3 Tronc commun

Une part du CS est consacré à divers apport pédagogique sur des thèmes se rapportant aux sciences de l'éducation, à la psychologie et au développement personnel. En principe, les participant-e-s travaillent les mêmes thèmes.

Certains thèmes peuvent être traités dans le cadre de travaux de groupes d'intérêts.

Tout en demeurant adaptables, les thèmes sont en général déterminés à l'avance, en collaboration avec les participant-e-s. Ils ont un rapport direct avec des problématiques scolaires concrètes.

Leur intention est de :

- Interroger ses pratiques pédagogiques ;
- Développer les compétences sociales de chacun-e ;
- Découvrir et expérimenter des outils mobilisables en classe.

7.4 Cours à option

Les cours à option se rattachent à :

- des disciplines figurant au plan d'études
- des thèmes spécifiques
- des thèmes transversaux.

7.5 Activités personnelles

a. Travail personnel

Chacun-e réalisera un projet personnel selon un thème qu'il-elle aura défini. Chaque participant-e bénéficiera d'un suivi individuel dans la définition de ses objectifs et dans la réalisation de son projet.

Le projet peut être réalisé à plusieurs, si cela est souhaité et judicieux.

Le thème est défini en fonction des intérêts et des besoins de chacun et de chacune. Le travail personnel permet aux participant-e-s de mener une réflexion au sujet d'une thématique issue de leur pratique professionnelle, d'approfondir leurs connaissances dans un domaine précis, de développer leurs compétences professionnelles.

En conclusion du projet, chacun-e présente un dossier dans lequel il ou elle fait la synthèse de ses réflexions, recherches, propositions, etc.

Sur demande, les documents réalisés pourront être remis aux personnes intéressées.

b) Projet hors cadre

Deux semaines du CS sont consacrées au projet hors-cadre. Les contenus et le programme de ce projet sont définis durant la première partie du cours. Les questions soulevées par son organisation et son déroulement doivent être réglées au préalable avec les responsables du CS.

Le projet hors cadre doit permettre de réaliser des expériences transférables dans la pratique professionnelle. Il peut se dérouler individuellement ou par groupe.

Les processus d'apprentissage vécus dans le domaine de la planification, du déroulement de l'activité et des résultats seront présentés au groupe durant la deuxième moitié du CS.

Chaque participant-e - chaque groupe - élabore un rapport écrit concernant son projet. Ce document présente le travail réalisé au cours de ces deux semaines et pourra être mis à disposition des collègues.

7.6 Préparation à la rentrée en classe, phase finale et activités après le CS

Chaque participant-e aura la possibilité d'établir des liens entre son vécu pendant le CS et les activités qu'il ou qu'elle développera dès son retour en classe. Cette phase comprend des activités de nature rétrospective (récapitulation, évaluation) et prospective (exploitation, planification) :

- échanges d'informations et de productions provenant des différents groupes de travail
- récapitulation et vue d'ensemble des différents domaines
- évaluation finale par les participant-e-s, les responsables, les formatrices et formateurs concernant les apprentissages, les activités, la conception et l'organisation du CS (comparaison entre les objectifs fixés et les résultats obtenus)
- perspectives pour la nouvelle année scolaire
- préparation d'activités pédagogiques propres à chaque enseignant-e
- planification des activités ultérieures (rencontres, groupes de travail, poursuite de certaines activités commencées durant le CS, etc.)
- bilan final organisé dans les mois suivant la fin du CS.

Rétroplanning – CS 2027

Période/Date	Événement ou étape	Détails Actions attendues
Janvier 2026	Préparation du dossier d'inscription	Informar la direction et/ou l'autorité d'engagement de son projet de participation au CS.
Jusqu'au 27 février 2026	Clôture des inscriptions	Dépôt de la fiche d'inscription avec les préavis nécessaires.
Mars 2026	Confirmation du préavis	Réception du courrier de la Commission d'examen des congés de formation.
Fin avril 2026	Décision définitive du congé	Communication officielle de l'OEEO aux participant-e-s.
2–3 mai 2026 (week-end)	1 ^{ère} rencontre de co-construction	Lancement de la phase préparatoire : travail sur les projets collectifs et individuels.

Période/Date	Événement ou étape	Détails Actions attendues
10 juin 2026 (13h30–17h00)	2 nd rencontre de co-construction	Ajustement et approfondissement du dispositif pédagogique.
Août – septembre 2026 (2 mercredis)	Rencontres complémentaires	Travaux de préparation en petits groupes.
Octobre 2026 – janvier 2027	Rencontres informelles	Échanges ponctuels entre participant-e-s (groupes de travail, coordination).
1 ^{er} février 2027	Début du CS	Démarrage officiel du Cours de perfectionnement.
Février – juillet 2027	Déroulement du CS	Mise en œuvre complète du programme.
Juillet 2027	Fin du CS	
Durant la nouvelle année académique	Bilan final	Évaluation et restitution collective.